



5. CONNAÎTRE ET EXPLIQUER AU CLIENT LES AIDES FINANCIERES ET LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Toutes les données étaient périmées, j'ai supprimé les pages qui suivaient, en plus, la majorité de nos clients ont bien intégré les dérives du système et l'avantage de passer en direct en montant soi-même. Dans certains cas, nous pouvons cependant vous fournir des contacts d'installateurs, voir dans la rubrique accueil, ' éviter la solitude, génératrice de stress'

5ème point de la charte QUALISOL :

« L'installateur informe précisément le client sur les démarches nécessaires, relatives en particulier aux déclarations préalables de travaux, aux conditions d'octroi des primes de l'ADEME et autres organismes, et aux incitations fiscales en vigueur, »